

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 30 novembre 1875](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 30 novembre 1875

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[30 novembre 1875](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

### Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin annonce à son fils Émile qu'il lui communique une lettre adressée à Alphonse Grebel au sujet de difficultés signalées par Édouard Larue. Il souhaite que son fils rassemble en toute discrétion des éléments lui permettant d'apprécier sa situation d'un point de vue nouveau. Il lui explique que le jugement de la cour d'Amiens a reconnu que Godin travaillait pour son propre compte depuis le 1er janvier 1864, que les bénéfices depuis ce jour lui appartenaient et qu'il devait payer à Esther Lemaire la moitié des loyers des choses de la communauté et 6 % des valeurs industrielles qui ne produisent pas de loyer. Il demande à Émile de lui communiquer les bénéfices de l'usine de Guise, du Familistère et de l'usine de Laeken de 1864 à 1875 pour qu'il puisse calculer ce qui lui revient et ce qui revient à Esther Lemaire. Sur la recherche de minerais dans la Nièvre : sur le calcul du prix de revient des marchandises produites dans un deuxième établissement en France selon la présence ou non de charbon dans le sous-sol ; dans le cas de la présence de charbon, il est persuadé qu'il aurait un avantage pour une grande partie du marché, en France, en Suisse et en Italie ; dans le cas où il ne trouverait pas de charbon, Godin explique à son fils qu'il devrait

se contenter de faire de la seconde fusion et qu'il devrait s'installer plus près de Paris dans la région de Montereau ou de Montargis, où il ferait arriver avantageusement, grâce à la concurrence des canaux et des chemins de fer, la fonte et le charbon d'Angleterre et de Belgique. Le post-scriptum porte sur les intentions d'Esther Lemaire à l'égard du jugement.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Angleterre \(Royaume-Uni\)](#)
- [Belgique](#)
- [France](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)
- [Italie](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Montargis \(Loiret\)](#)
- [Montereau \(Seine-et-Marne\)](#)
- [Suisse](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation2 p. (84r, 85v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 30 7<sup>ls</sup> 78

Mon cher Emile,

Je viens d'avoir avec M. Larue  
une correspondance qui me met  
dans un singulier embarras.

La lettre que j'écris à M. Grébat  
te fera voir ce qui j'ai donné lieu.

Le jugement rendu à Versailles  
m'engage à me rendre compte de  
ma situation, c'est pourquoi  
je voudrais examiner les ques-  
tions à ces points de vue nou-  
veau. Mais je voudrais que  
tu rassemblés les éléments néces-  
saires sans dire à personne  
ce que tu cherches.

Les arrêtés de la cour d'Amiens  
ont déclaré que je travaillais  
pour mon compte depuis le  
1<sup>er</sup> Janvier 1804, que mes

bénéfices ne m'appartin-  
draient et que j'aurais à servir  
à M<sup>ad</sup>e Godin la moitié des  
copies des choses de la commu-  
nauté qui en produisent, et  
6 % des valeurs industrielles  
laidées entre mes mains et qui  
ne produisent pas de loyers.

Je voudrais donc que tu me  
rémisses les bénéfices de chaque  
année, des exercices jusqu'à  
1878, y compris l'exercice 1866.  
Cela doit comprendre les bénéfices  
nets de l'usine de Genes, les béné-  
fices et loyers du Familistère,  
les bénéfices de Daecher y compris  
les intérêts du capital.

Je voudrais ainsi à quelle som-  
me il faudrait que le tout fut  
licité pour que je puisse rentrer  
dans mes bénéfices, et quelle  
proportion il faudrait accorder

à la communauté et à moi  
pour que nos gâches retrouvent  
ce qui lui appartient, comme  
moi de mon côté.

Fais-moi ce travail le plus  
vite possible afin que je puisse  
en causer avec mon avocat

Pour ce que je t'ai demandé  
au sujet de l'influence des  
transports sur le prix de revient  
des produits; en supposant la  
fondation d'un nouvel éta-  
blissement en France, il y a  
deux hypothèses à faire: l'une  
consiste à supposer la décou-  
verte de charbon permettant  
d'employer sur place les minerais  
de la Vierge; si cette hypo-  
thèse était réalisable, il n'y a  
pas de doute que les produits  
fabriqués dans ces conditions  
auraient un avantage sur les

autres pour une grande partie  
du marché français, de la  
Suède et même de l'États.

Mais si le charbon n'existe  
pas sur les lieux, on ne peut  
guère admettre la possibilité  
de faire cette chose que de la  
seconde fusion. Dans ce cas il  
serait peut être plus avantageux  
de se placer plus près de Paris  
comme par exemple dans le  
Canton de Montargis ou celle  
de Montargis. Dans ces situa-  
tions, il me serait sans doute  
pas impossible de faire arriver  
avantageusement, sous les  
aiguilles de la concurrence des  
carrées et des chemins de fer, la  
fonte d'Angleterre et de Belgique  
aussi que les charbons.

Celle est la double question  
que tu peux examiner à l'aide  
des documents que tu rassembles;  
à ce sujet.

(A toi de tout voir)  
G. Dornay